

Règlement du jeu Trokali

Mai/Juin 2016

Article 1 : Organisateur

Le TCO, communauté d'agglomération immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro SIREN 249740101 et SIRET 24974010100038, dont le siège social est BP 50049 - 97822 LE PORT Cedex organise un jeu gratuit sans obligation d'achat pour fidéliser les usagers des Trokali.

Le jeu se déroule du 23 mai au 30 juin 2016 suivi d'un tirage au sort qui se tiendra le 4 juillet 2016.

Article 2 : Participants

Le jeu y compris le tirage au sort n'est réservé qu'aux usagers des Trokali (particuliers adultes) résidant dans les 5 communes du TCO (Possession, Port, Saint-Paul, Trois-Bassins, Saint-Leu). Sont exclus du jeu :

- les catégories d'usagers des Trokali autres que les particuliers (professionnels, administrations, services communaux,...),
- le personnel et les élus du TCO, le personnel de CYCLEA.

Article 3 : Modalités de participation

Les usagers des Trokali sont invités à répondre à un questionnaire sur les sites du Trokali^[1] du 23 mai au 30 juin 2016. Le remplissage du questionnaire et d'un coupon détachable avec l'identité, l'adresse et les coordonnées de l'utilisateur ouvre droit à la participation au tirage au sort. L'ensemble des coupons des 5 Trokali seront réunis dans une seule et même urne au moment du tirage au sort. Les gagnants seront tirés au sort le 4 juillet 2016 dans les locaux du TCO au centre d'Affaire Ansellia par le comité technique organisateur du jeu (représentants du service environnement et communication du TCO ainsi que représentants de l'entreprise gestionnaire des Trokali). À cet effet, les coupons seront tirés au sort manuellement. Seul un coupon par usager sera retenu comme gagnant dans le cadre du tirage au sort. 1 145 usagers au maximum pourront être gagnants d'un lot. Pour les usagers homonymes, l'adresse sera utilisée pour les distinguer.

Si le nombre de participants est inférieur à 1 145, tous les participants seront alors réputés gagnants.

Article 4 : Lot

Le lot attribué par gagnant est un bon shopping et loisirs d'une valeur de 10€ ou deux bons shopping et loisirs de valeurs de 5 €. Les bons sont valables dans plusieurs enseignes de grandes surfaces, de mode, de beauté et bien être, de bricolage, d'équipements de la maison et jardins, d'activités culturelles et sportives, d'agences de voyage, de l'hôtellerie, etc. Ils sont valides jusqu'au 31 août 2016.

Le lot ne peut donner lieu à aucun échange, en tout ou partie, en nature, équivalent ou argent. Il ne peut non plus donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte. Le lot sera remis dans la limite des stocks disponibles. L'organisateur se réserve le droit de remplacer le lot par un autre de valeur similaire.

Article 5 : Information des gagnants et mise à disposition du lot

Les gagnants du tirage au sort seront informés par voie d'affichage dans les déchèteries et Trokali du TCO ainsi que sur les sites du TCO (Centre d'affaire Ansellia, Foyer des Dockers, Tamarins et Rico Carpaye) et par publication sur le site internet et le Facebook TCO, ainsi que par courrier lors de la remise du bon.

Le lot sera remis au gagnant par voie postale à l'adresse indiquée sur le coupon.

Article 6 : Mentions obligatoires

Ce règlement est déposé en la SCP LIAUZU - H. MAGAMOOTO - N. DELAPLACE, Huissiers de Justice sis 28 rue Sarda Garriga à Saint-Paul. Un exemplaire de ce règlement sera gratuitement adressé à toute personne qui en fera la demande. Le présent règlement est par ailleurs disponible sur le site internet du TCO www.tco.re et sur l'ensemble des Trokali.

Article 7 : Loi informatique et liberté

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 06 janvier 1978, chaque participant bénéficie d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données personnelles le concernant recueillies à l'occasion de cette opération. Pour l'exercer, adressez-vous au référent CNIL du TCO - BP 50049 - 97822 Le Port Cedex.

Article 8 : Divers

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être engagée si, pour quelque cause que ce soit, la présente opération devait être modifiée, écourtée ou annulée.

L'organisateur se réserve la possibilité de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée. La participation à ce jeu gratuit emporte l'acceptation pure, simple et sans réserves du présent règlement. Les gagnants du tirage au sort acceptent l'utilisation ultérieure éventuelle de leurs noms, prénoms, sans que cette utilisation puisse ouvrir à d'autres droits que l'attribution du lot, pour la promotion du jeu.

^[1] Adresses des Trokali :

les Trokali se situent dans l'enceinte des déchèteries suivantes :

Déchèterie Thénor :

chemin GeorgesThénor 97436 Saint-Leu

Déchèterie Saint-Laurent :

1 rue Thomas Sankara 97419 La Possession

Déchèterie Les Capucines :

chemin des Barrières 97426 Trois-Bassins

Déchèterie Plateau Caillou :

avenue des bengalis 97460 Saint-Paul

Déchèterie La Marine :

boulevard de la marine 97420 Le Port

Le Président

Joseph SINIMALE



JE SUIS LABELISÉ MARIANNE.

B.P. 50049 - 97822 - Le Port Cedex

Tél. : 02 62 32 12 12 • Fax : 02 62 32 22 22 - courrier@tco.re - www.tco.re
Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi de 8h à 16h le vendredi de 8h à 15h